

PROCÉDURE DE NOTIFICATION ET DE RETRAIT PICOO

1. Introduction

Infinite Play B.V. (ci-après : « nous ») accorde une grande importance à la protection des droits de propriété intellectuelle et des autres droits des tiers. Considérez-vous que le contenu créé par les utilisateurs et disponible via nos produits ou services (Contenu Généré par l'Utilisateur, ci-après : CGU) porte atteinte à vos droits ou est illicite d'une autre manière ? Dans ce cas, vous pouvez nous le signaler en suivant la procédure ci-dessous. Cette procédure a été élaborée conformément au règlement européen sur les services numériques (Règlement (UE) 2022/2065) et au Digital Millennium Copyright Act (17 U.S.C. § 512) de la loi américaine (DMCA).

2. Faire un signalement

Afin de pouvoir traiter votre signalement dans les meilleurs délais et de manière optimale, nous vous prions de bien vouloir nous fournir les informations suivantes :

- Votre nom complet et votre adresse e-mail, afin que nous puissions vous contacter ;
- Une explication claire des raisons pour lesquelles vous considérez que le CGU en question est illicite ou constitue une violation, de préférence accompagnée d'une référence à la législation applicable ou aux droits qui, selon vous, sont violés ;
- Des informations suffisantes pour permettre de retrouver le CGU en question, telles que (si disponible) un lien (URL), le nom ou le titre du contenu, ou d'autres caractéristiques permettant de l'identifier ;
- S'agit-il d'une éventuelle violation du droit d'auteur ? Dans ce cas, nous vous prions de bien vouloir nous fournir une description de l'œuvre protégée par le droit d'auteur qui, selon vous, fait l'objet d'une violation ;
- Une déclaration attestant que vous êtes sincèrement convaincu(e) que l'utilisation du contenu n'est pas autorisée par le titulaire des droits, son représentant ou la loi ;
- Une déclaration attestant que les informations fournies dans votre signalement sont exactes et que vous êtes habilité à agir au nom du titulaire des droits. Pour les signalements au titre du DMCA, ladite déclaration est faite sous serment (sous peine de parjure). La loi l'exige pour ce type de signalements ;
- Votre nom et votre signature (manuscrite ou électronique), ou ceux de la personne habilitée à agir au nom du titulaire des droits.

3. Où pouvez-vous faire votre signalement ?

Vous pouvez envoyer votre signalement par e-mail à l'adresse suivante : info@picoo.nl.

4. Traitement du signalement

Dès réception de votre signalement, nous vous enverrons un accusé de réception dans les plus brefs délais. Nous vérifions ensuite si le signalement est complet et si le contenu en question est effectivement illicite ou porte atteinte aux droits de tiers. Si certaines informations manquent, nous vous contacterons. Si notre examen révèle que le contenu porte atteinte aux droits de tiers, nous le supprimons ou le rendons inaccessible. Nous vous tiendrons bien sûr informé(e) de notre décision et vous renseignons sur les possibilités de recours.

5. Notification au propriétaire

Lorsque nous supprimons ou rendons inaccessible du CGU à la suite d'un signalement, nous en informons bien sûr le propriétaire du CGU. Nous expliquons pourquoi nous avons pris cette décision et quelles sont les possibilités de recours. Le propriétaire du CGU peut nous adresser, dans un délai de 14 jours à compter de la réception de notre notification, une réclamation motivée expliquant pourquoi, selon lui, ce contenu n'est pas illicite. Si nous recevons une contre-notification, nous vous en informerons. Si vous ne nous informez pas dans un délai de 10 jours ouvrables que vous avez engagé une procédure judiciaire, nous pourrions remettre le CGU à disposition.

6. Signalements répétés

Nous prenons chaque signalement au sérieux. Par ailleurs, nous nous réservons le droit de ne plus traiter les signalements s'il s'avère que le mécanisme de signalement fait l'objet d'abus.

7. Responsabilité

Nous mettons tout en œuvre pour traiter les signalements avec le plus grand soin. Nous déclinons toutefois toute responsabilité quant aux décisions prises dans le cadre de cette procédure, sauf en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave de notre part.

8. Contact

Avez-vous des questions concernant cette procédure ? N'hésitez pas à nous contacter en utilisant les coordonnées disponibles sur www.picoo.nl, dans la rubrique « Contact ».